Données télétransmises de l'avis d'arrêt de travail à l'Assurance Maladie ☐ initial

▼ de prolongation

(art. L.162-4-1-1er al., L.162-4-4, L.315-2, L.321-2-5eme al., L. 376-1, L. 613-20, R. 321-613-23 du Code de la sécurité sociale, L. 732-4 du Code rural et de la pêche maritime)	à votre EMPLOYEUR ou au POLE EMPLOI
l'assuré(e)	
numéro d'immatriculation : 1 9 9 1 2 3 8 4 2 1 1 nom et prénom (nom de famille – de naissance, suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage	5 2 1 0 g): SAQUET TOM
code de l'organisme de rattachement (voir votre attestation papier Vitale)	0 1 3 8 1 1 3 6 1
adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habitue	(le) (1) :
code postal : 38000 ville : Grenoble bâtiment : escalier : étage : 7 eme apparte	n° téléphone : 06 32 49 94 92 ment : code d'accès à la résidence : 13 72
(1) L'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors	
l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ?	□ oui date non 🗷
MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR: A réception de l'avis d'arrêt de travail initial, vous devez réaliser un signalement d'arrêt en DSN ou une attestation de salaire dans le meilleur délai afin de permettre de calculer les indemnités journalières de votre salarié(e).	
l'employeur	
nom, prénom ou dénomination sociale: CATER PILL	AR 41 Grenoble aclex 9
adresse: 40 Avenue Ceon BLUM 380	41 Grenouic
n° téléphone : e.mail : les renseignements	
n° téléphone : e.mail : les renseignements	médicaux
n° téléphone : e.mail : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : SAQUE	médicaux T TOM
n° téléphone : e.mail : les renseignements	médicaux T TOM
n° téléphone : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : SAQUE • et prescrit un arrêt de travail jusqu'au - 23/09/2020	médicaux T TOM
n° téléphone : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : SAQUE • et prescrit un arrêt de travail jusqu'au • et prescrit un arrêt de travail jusqu'au - 23/09/2020 sans rapport* en rapport* avec un état pat *une des deux cases doit être obligatoirement cochée	médicaux T TOM bre 2020 inclus hologique résultant de la grossesse
n° téléphone : e.mail : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : SAQUE - mercredi 23 septem - 23/09/2020 sans rapport* en rapport* avec un état pat *une des deux cases doit être obligatoirement cochée sorties autorisées : oui aè à partir du : 22/09/2020 [l'assuré(a) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16	médicaux T TOM bre 2020 inclus hologique résultant de la grossesse non 6 heures.)
n° téléphone : e.mail : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : SAQUE - mercredi 23 septem - 23/09/2020 sans rapport* en rapport* avec un état pat *une des deux cases doit être obligatoirement cochée sorties autorisées : oui aè à partir du : 22/09/2020 [l'assuré(a) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16	médicaux T TOM bre 2020 inclus hologique résultant de la grossesse non sheures.) risées sans restriction d'horaire :
n° téléphone : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : SAQUE • et prescrit un arrêt de travail jusqu'au • et prescrit un arrêt de travail jusqu'au - avec un état pat *une des deux cases doit être obligatoirement cochée sorties autorisées : oui apartir du : 22/09/2020	médicaux T TOM bre 2020 inclus hologique résultant de la grossesse non sheures.) risées sans restriction d'horaire :
n° téléphone : e.mail : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : SAQUE • et prescrit un arrêt de travail jusqu'au - mercredi 23 septem - 23/09/2020 sans rapport* en rapport* avec un état pat *une des deux cases doit être obligatoirement cochée sorties autorisées : oui apartir du : 22/09/2020 (l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 10 par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sorties autorinon oui apartir du : • et prescrit un temps partiel pour raison médicale du :	médicaux T TOM bre 2020 inclus hologique résultant de la grossesse non sheures.) risées sans restriction d'horaire : au : 21 , rue du Drac au :
n° téléphone : les renseignements je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : SAQUE • et prescrit un arrêt de travail jusqu'au - mercredi 23 septem - 23/09/2020 sans rapport* en rapport* avec un état pate *une des deux cases doit être obligatoirement cochée sorties autorisées : oui a partir du : 22/09/2020 (l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 10 par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sorties autorinon oui a partir du : • et prescrit un temps partiel pour raison médicale du :	médicaux T TOM bre 2020 inclus hologique résultant de la grossesse non sheures.) risées sans restriction d'horaire :

La loi 78.17 du 6.1.78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites dur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, articles L. 114-13 du Code de la sécurité

A conserver par l'assuré(e) Vous êtes salarié(e) : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser à votre employeur. Faites parvenir à votre caisse, dès que possible, l'attestation de salaire établie par votre employeur.

- Vous êtes fonctionnaire : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser à votre employeur dans les deux jours.
- Vous êtes sans emploi : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser au POLE EMPLOI.
- Vous exercez une profession indépendante : Votre médecin vous remet cet exemplaire à titre d'information.

IMPORTANT: Quelle que soit votre situation, n'oubliez pas :

- De respecter les heures de présence à domicile (de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures), sauf en cas de sorties autorisées sans restriction d'horaire ou à l'occasion d'un temps partiel pour raison médicale,
- De demander un accord à votre organisme d'assurance maladie, avant votre départ, si vous deviez quitter votre département de résidence,
- De vous rendre aux convocations qui vous seront éventuellement adressées par le service du contrôle médical,
- De vous abstenir de toute activité non autorisée.

ATTENTION : En dehors des cas prévus par la réglementation, la prolongation d'un arrêt de travail doit être prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant.

Pour plus d'informations : www.ameli.fr/arret-de-travail ou scannez le QR Code

Exemplaire à adresser